

Séance du 9 mars 2020

Nombre de Membres	
Présents	En Exercice
11	13
<u>Date de la convocation :</u> 3 mars 2020	
<u>Date d'affichage de la convocation:</u> 3 mars 2020	
<u>Date d'affichage du compte-rendu:</u> 12 mars 2020	

L'an deux mil vingt, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame RIOCREUX Stéphanie, Maire.

Présents :

Mmes Chrystèle BENESTON, Jessica COUINEAU (arrivée à 19h20), Françoise DEZE, Emmanuelle LAURENT (arrivée à 20h00), Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Stéphanie RIOCREUX

MM. Pierre-Alexandre BRODSKY, Christian SOUCHU arrivé à 19h45 (Pouvoir à M BRODSKY de 19h00 à 19h45 : pas de vote), Cyrille HALLIEN, Pierre NION, Patrick PLANTIER

Excusés : Sébastien COLMAN, Sébastien TOQUARD

Secrétaire de séance : Pierre-Alexandre BRODSKY

Les comptes-rendus des séances du 2 décembre 2019 et du 13 janvier 2020 ont été approuvés à l'unanimité des membres présents.

Madame RIOCREUX ouvre la séance de Conseil municipal par l'accueil de Philippine DELACHAUX, co-présidente du syndicat des vins de Bourgueil

Madame DELACHAUX est venue présenter à l'ensemble du Conseil municipal les dispositions de la « taxe US » ou « taxe Trump », nouvelle taxe à hauteur de 25% applicable à tous les vins Français exportés aux Etats-Unis. Depuis la mise en place de cette taxe, les exportations de vins Français vers les Etats-Unis ont baissés de 25% sur l'ensemble du territoire national. Elle rappelle que l'export des vins de Bourgueil se fait essentiellement vers les Etats-Unis. Elle explique aussi que cette chute des exportations est une difficulté de plus qui s'ajoute à celles déjà présentes (chute importante des prix...).

Madame DELACHAUX regrette que des éléments qui n'ont rien à voir avec la viticulture impactent aussi fort le milieu.

C'est pour cette raison qu'Interloire et la Fédération des Associations Viticoles d'Indre-Et-Loire et de la Sarthe ont écrit à tous les maires pour demander leurs soutiens dans cette période difficile.

Madame le Maire est favorable au vote de cette motion qui est inscrit à l'ordre du jour et espère que le soutien de toutes les communes pourra venir en aide aux entreprises viticoles.

Madame RIOCREUX remercie Madame DELACHAUX pour sa venue

COMPTES RENDUS DES DELEGATIONS COMMUNAUTAIRES, SYNDICALES ET COMMISSIONS MUNICIPALES :

DELEGATIONS SYNDICALES :

PNR : Pierre NION a participé au Comité syndical le 29 février lors duquel le Compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 ont été votés. Le résultat de l'exercice 2019 est en hausse par rapport aux années précédentes. Le Parc travaille à la modification de ses statuts pour intégrer un comité de citoyen au fonctionnement du syndicat et à la modification de la représentation des communes nouvelles.

SITS : Marie-Line RUOPPOLO a participé au dernier comité syndical lors duquel le Compte administratif 2019 et le budget prévisionnel 2020 ont été votés. Pour 2020, il conviendra d'inscrire une participation à hauteur de 56€ par élèves pour les 16 lycéens Benaisiens qui empruntent les bus du SITS pour se rendre aux lycées de Chinon et une admission en non-valeur à hauteur de 150 €.

SMIPE : Patrick PLANTIER a participé à une réunion de travail sur le départ des communes du Maine-et-Loire. Le prochain Comité syndical avec l'ensemble des nouvelles communes aura lieu le 11 mars.

Cavité 37 : Pierre-Alexandre BRODSKY a participé à la dernière assemblée générale mais le quorum n'a pas été atteint. La prochaine assemblée générale aura lieu le 16 avril à 15h.

SIVU scolaire : Il conviendra d'inscrire au budget prévisionnel 2020 une participation de la commune de Benais au budget du SIVU scolaire à hauteur de 48 900€. La baisse est importante en comparaison avec l'exercice 2019, car en 2019 les communes avaient provisionné un poste d'ATSEM supplémentaire qui n'a pas été mobilisé

COMMISSIONS MUNICIPALES :

Commission affaires scolaires : Une réunion éco-école a eu lieu la semaine dernière. L'inspecteur de l'Education Nationale a félicité les élèves et les a encouragés à poursuivre leurs actions. Les enfants travaillent sur les énergies. Ils ont visité la centrale nucléaire de Chinon, ils ont étudié les chaudières et VMC de l'école et notamment leurs consommations d'énergies. La prochaine réunion se tiendra en juin. Emeline GARRIDO, directrice et enseignante des CM1 a informé la municipalité que sa classe a travaillé sur le projet d'arbre de la laïcité. Ils viendront présenter leurs travaux vendredi.

Commission communication : Cyrille HALLIEN a fait un point sur les données de connexions sur le site internet de la commune. Entre le 1^{er} janvier et le 8 mars il y a eu 644 connexions dont 493 connexions de nouveaux utilisateurs. Ces connexions se font principalement depuis la France mais aussi les Etats-Unis, la Chine, Hong-Kong, l'Ukraine

En moyenne 3 pages sont visitées à chaque connexion et les pages les plus consultées sont les pages actualités, municipalité, infos mairie, associations, agenda et PLU.

Commission vie associative : Françoise DEZE remercie l'ensemble des élus qui sont venus aider à la préparation du weekend solidaire les 22 et 23 février.

L'association loisirs prend son envol : 14 personnes ont participé à l'atelier culinaire aujourd'hui, soit l'effectif maximum possible.

Commission cimetière : L'entreprise FORTIER est en train de concevoir les portails qui seront remplacés prochainement au cimetière.

Commission voirie : Madame le Maire a relancé le maître d'œuvre concernant la fin de travaux à Grandmont. Au vu des conditions climatiques, il faut quelques jours sans précipitations pour pouvoir faire les enrobés.

DELIBERATIONS :

01 : D2020-08 : COMPTE DE GESTION 2019

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2019.

AUTORISE Madame le Maire à signer ce compte de gestion.

02 : D2020-09 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vote Pour : 10 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Monsieur Pierre-Alexandre BRODSKY a été désigné par le Conseil municipal pour présider les débats et présenter le compte administratif 2019 de la commune.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ont été étudiées et les faits marquants de l'année ont été mis en avant et le compte administratif 2019 s'établit ainsi :

Fonctionnement

Excédent 2018 :	239 954.52 €
Recettes :	724 819.38 €
Dépenses :	664 611.07 €
Excédent de clôture :	300 162.83 €

Investissement

Déficit 2018 :	116 109.95 €
Recettes :	421 637.36 €
Dépenses :	371 968.21 €
Restes à réaliser – dépenses :	27 916.99 €
Restes à réaliser – recettes :	77 448.00 €
Besoin de financement :	16 909.79 €

Hors de la présence de Mme RIOCREUX Stéphanie, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget communal pour l'exercice 2019.

03 : D2020-10 : AFFECTATION DU RESULTAT 2019 ET REPORT

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice :	60 208.31 €
Résultats antérieurs reportés :	239 954.52 €
Résultat à affecter :	300 162.83 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Résultat de l'exercice :	49 669.15 €
Résultats antérieurs reportés :	- 116 109.95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	49 531.01 €

Besoin de financement à la section d'investissement

Besoin de financement :	16 909.79 €
-------------------------	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

Affectation et report

Affectation en réserve d'investissement (1068) :	16 909.79 €
Report en fonctionnement (R002) :	283 253.04 €
Report en investissement (D001) :	- 66 440.80 €

04 : D2020-11 : TAUX D'IMPOSITION 2020

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le projet de budget primitif 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 284 941 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, de fixer les taux d'imposition 2020 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties de **17.04 %** à **17.21 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties à **50.19 %**

PRECISE que l'état de notification des bases d'imposition pour 2020 (état 1259) sera dûment complété et transmis à la Préfecture dès réception.

CHARGE Madame le maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

05 : D2020-12 :

SUBVENTIONS 2020

Vote Pour : 9 Vote Contre : 00 Abstention : 2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le travail réalisé par la Commission chargée de la vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix pour et l'abstention de Françoise DEZE et Pierre NION, membres de bureau d'associations concernées par l'attribution de subventions,

DECIDE d'attribuer une subvention aux organismes suivants :

- ARBRE : 300 €
- ASSAD portage de repas : 600 €
- Club de l'amitié : 1 000 €
- Com'une image : 500 €
- Comice agricole : 100 €
- Country attitude : 700 €
- Gym volontaire : 700 €
- Harmonie Benais/La Chapelle : 1 600 €
- Les internationaux de Benais : 85 €
- Secours populaire français : 150 €
- Sporting club benaisien : 1 000 €
- Tennis de table : 800 €
- Les trompes des rives de Loire : 200 €
- Coopérative scolaire : 100 €
- Voyage scolaire - Collège Ronsard : 420 €

TOTAL : 8 255 €

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

06 : D2020-13 : BUDGET PRIMITIF 2020

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,
Vu la présentation faite par Madame le Maire,
Considérant la délibération n°D2020-10 d'affectation du résultat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que présenté en annexe :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 963 070.86 €
- La section d'investissement s'équilibre à 293 949.08 €

07 : D2020-14 : MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN

Vote Pour : 11 Vote Contre : 00 Abstention : 00

Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, les élus du Conseil municipal demandent à Monsieur le Président de la République Française de :

- Faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales,
- Reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vin touchées par les représailles américaines.

QUESTIONS DIVERSES :

Le planning pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars a été validé.

Madame le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier envoyé par l'ensemble des locataires des logements communaux de la Maréchalerie demandant la résiliation des compteurs communs d'eau et d'électricité. Ce point devra faire l'objet d'une délibération et sera donc inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Pierre-Alexandre BRODSKY fait part d'une réclamation entendue d'un habitant sur le revêtement de la place de la Liberté et principalement sur le choix d'une application de deux revêtements différents. Madame le Maire rappelle que c'est un choix qui a été validé par le Conseil municipal. La volonté du Conseil était de ne pas imperméabiliser l'ensemble de la place de la Liberté et maintenir la plus grande partie possible en gravillon afin de faciliter l'écoulement des eaux pluviales. Cependant, le revêtement de l'entrée de la place a été renforcé pour anticiper le fait que de nombreux véhicules réaliseraient leurs demi-tours à cet endroit.

Enfin, Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil municipal pour leur implication au cours de ces six années de mandat et appuie ces remerciements auprès des maires-adjoints qui cessent leur fonction Françoise DEZE et Cyrille HALLIEN et à Pierre NION qui reste. Elle tient également à remercier Claude BOISDRON, 1^{er} adjoint jusqu'en 2019. Elle précise que ce mandat a été « particulier » mais que les conseillers ont toujours répondu présents et que cela donne de l'énergie pour poursuivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Mme BENESTON	M. BRODSKY	M. COLMAN	Mme COUINEAU	Mme DÉZÉ
		Excusé		
M. HALLIEN	Mme LAURENT	M. NION	M. PLANTIER	Mme RIOCREUX
	Excusée			
Mme RUOPPOLO-COUINEAU	M. SOUCHU	M. TOQUARD		
		Excusé		